

471

# Domaine public

## Le (gros) lot des travailleurs

Donc, l'industrie horlogère est décidée à "casser le morceau". Le temps n'est plus aux documents confidentiels, aux plans de "restructuration" gardés secrets "par égard" pour les milliers de travailleurs concernés. Aujourd'hui, sous le signe de la hausse du franc, on laisse tomber sèchement le diagnostic économique et financier: la Suisse n'est plus assez bonne pour l'horlogerie. M. P.-A. Kunz, secrétaire général de la direction d'Ebauches SA à l'Agence télégraphique suisse: "Ebauches SA a déjà pris des dispositions pour sauver ce qui peut l'être; en ce qui concerne notamment la fabrication des montres de masse, la société va l'exporter tout ou partie, notamment en Asie du Sud-Est pour ce qui concerne l'électronique, et outre-Jura pour la partie mécanique; avec un franc "raisonnable" elle n'aurait peut-être pas dû le faire, ou alors l'opération aurait pu se dérouler en douceur; maintenant il faut faire vite; sans même apprécier à l'avance toutes les conséquences au niveau de l'emploi". Peu importe, si on a bien lu ces propos définitifs, que M. Tschudin, de la direction de cette même société Ebauches ait retrouvé un semblant de dissimulation diplomatique des anciens temps pour déclarer à "L'Impartial" le lendemain: "L'exportation des moyens de production d'Ebauches SA? Si un jour nous prenions une décision aussi importante, soyez assurés que ce ne serait pas à la sauvette; nous réunirions toute la presse et commenterions l'événement comme il se doit et selon notre habitude..." (p. 7: commentaire de M. Leiter). En tout état de cause, il suffisait de lire les derniers rapports de gestion d'Ebauches et d'apprécier la part réservée dans le détail des bilans au problème de l'emploi — alors même que, dans cette branche, les dernières années de "récession" ont eu les conséquences que l'on sait sur le nombre des postes de travail —, il suffisait de lire donc les quelques lignes consacrées dans ces documents au chômage hor-

loger pour comprendre que les problèmes posés par celui-ci ne pèseraient pas bien lourd dans les décisions à prendre.

Cette démarche est d'ailleurs très générale. En voulez-vous une preuve supplémentaire? Lisez la petite brochure éditée à grands frais par le Crédit Suisse en septembre dernier, dans son opération systématique de propagation de la bonne parole bancaire ("cahier du Crédit Suisse" no 52), un texte d'un peu moins de vingt pages intitulé "L'Etat, l'économie et la société", dû à la plume de M. R.A. Jecker, membre de la Direction générale du Crédit Suisse (version remaniée d'une conférence donnée le 22 juin 1978 lors de l'assemblée générale du Verband Zürcher Handelsfirmen). Une démonstration tout entière consacrée à dénoncer "l'emprise croissante de l'Etat sur l'économie" et qui donne l'occasion à l'auteur de dégager brièvement les "origines de la prospérité helvétique"; et c'est là qu'apparaît une hiérarchie des valeurs helvétiques tout à fait significative! Pour M. Jecker, "les facteurs les plus divers ont contribué au développement de notre économie":

- au premier chef, bien sûr, "la tenacité, l'esprit d'initiative, l'audace et la créativité des pionniers de l'industrialisation";
- ensuite, la paix qui fut le lot helvétique pendant les deux dernières guerres;
- puis, on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même, "l'appareil bancaire hautement développé grâce auquel l'économie suisse, où le capital joue un si grand rôle, a pu disposer des fonds nécessaires à des conditions favorables";
- et la diligence de l'Etat qui "a su faire face aux tâches qui lui étaient confiées en accord avec les principes de l'économie de marché";
- enfin, en dernier lieu, le rôle important du dialogue entre partenaires sociaux.

Punkt schluss! Et les travailleurs, M. R.A. Jecker du Crédit Suisse? Tout juste bons, probablement, à apporter leurs économies aux guichets pour faire fonctionner la machine! Dans ces conditions, les quelque 7.200 personnes employées à Ebauches à l'heure de la restructuration...

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 471 12 octobre 1978  
Quinzième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:  
Rudolf Berner  
Claude Bossy  
Jean-Daniel Delley  
René Duboux  
Jean-Claude Favez

## Le T'ACT et la politique théâtrale : aux professionnels de jouer !

*DP 466, "Les faux mécènes du théâtre lausannois : une mauvaise pièce en cinq actes" : DP engageait un débat sur la politique théâtrale lausannoise (et romande). DP 468, Lova Golovtchiner : "Jouons cartes sur table". Le directeur bien connu du théâtre Boulimie à Lausanne remettait l'église au milieu du village et posait quelques points de repères précis. Aujourd'hui, le dialogue se poursuit avec une intervention du T'ACT, un dialogue qui, s'il peut paraître touffu et très "lausannois" a certains égards, ne nous paraît pas moins indispensable : il y va de la transparence de tout un pan de notre vie culturelle ; en cela, il intéresse toute la Suisse romande (intertitres de la rédaction). (Réd.).*

Le débat entamé par les deux précédents articles montre bien où se situent les vrais problèmes. Ils sont structurels d'abord et financiers ensuite, mais pas artistiques ce qui d'une certaine façon est réjouissant. La création se porte bien, c'est l'intendance qui ne suit plus. Les pouvoirs publics semblent d'ailleurs en être conscients puisque lors des dernières élections communales tous les partis interrogés, soit les radicaux, libéraux, socialistes et populistes, se sont prononcés pour le soutien à la création autochtone plutôt que le soutien à la diffusion de spectacles réalisés ailleurs.

Le syndicat de Lausanne, lors du changement de direction du Centre dramatique de Lausanne, CDL (1975), a clairement défini la nouvelle structure que la Municipalité voulait pour le théâtre lausannois (communication du 30 avril 1975 au Conseil communal) :

... Dans sa nouvelle formule, le CDL doit regrouper des forces de création actuellement éparses ; il doit assurer une utilisation plus intense et plus rationnelle des salles dont la commune est propriétaire, il doit concentrer certains moyens techniques de production, il doit con-

duire une politique publicitaire d'ensemble, en d'autres termes : porter remède à l'actuelle dispersion des producteurs et troupes — pour autant qu'elles existent à titre permanent — permettre une efficacité et une qualité que le saupoudrage des subventions rendait problématiques.

Mais le nouveau CDL ne se bornera pas à assumer la matérielle de la production théâtrale lausannoise. Il doit en définir aussi les courants essentiels, en établir le programme en fonction d'un répertoire varié, coordonner l'activité des "producteurs" — ceux-ci assumant la responsabilité artistique de leurs spectacles, dans l'esprit de liberté que cela suppose (...)

"Le comité du CDL a désigné M. Frank Jotterand comme directeur, nous le soulignons : il s'agit du directeur du CDL et non pas seulement du directeur du théâtre de Vidy."

### Collaboration CDL-T'Act

Le T'ACT, heureux de voir les institutions s'ouvrir et sortir de leur sclérose a collaboré immédiatement avec le CDL et a coproduit le spectacle "Pour un dollar d'Opéra" (budget total Fr. 170 000.—) qui a ouvert la première saison de la nouvelle direction. Le T'ACT dans cette affaire a investi environ Fr. 85 000.— (soit Fr. 5000.— par membre) et le CDL, à la fin de la saison a pu annoncer un bénéfice de Fr. 120 000.—. Le T'ACT n'était et n'est toujours pas subventionné, le CDL lui l'était, et l'est toujours. Dès la fin des représentations du "Dollar d'Opéra", nous avons entamé des pourparlers avec le CDL afin de mettre sur pied une production pour la saison suivante. Mais nous n'avons pas pu aboutir à un équilibre satisfaisant et la pièce "Les Acteurs de Bonne Foi" a été une production CDL uniquement. Les contrats ont été conclus individuellement par chaque comédien. Le T'ACT dès lors n'a plus paru à Lausanne à l'exception d'une représentation (offerte aux collègues lausannois) de l'"Héritier de Village" de Marivaux.

Pour situer la difficulté de trouver un terrain d'entente avec le CDL, il me semble important de citer une des exigences de celui-ci : "Si

nous collaborons, je (F. Jotterand) désire aussi que les gens du T'ACT soient d'accord d'étendre cette collaboration en considérant en priorité les offres du CDL, en considérant Vidy comme une maison qui est un peu la leur et en acceptant par exemple de participer à un spectacle dirigé par un autre metteur en scène même si nous produisons ce spectacle à des dates qui risquent de poser des problèmes au T'ACT pour un ou deux acteurs."

Cette seule exigence mettait en péril le projet même du T'ACT, puisqu'il n'est pas possible de jouer un spectacle s'il manque une seule personne de la distribution. Ou alors il faut remplacer le comédien, donc reprendre les répétitions.

La participation du T'ACT au Festival d'Avignon 1976 a été un succès artistique largement reconnu. C'était la première fois qu'un groupe suisse participait officiellement à cette importante manifestation théâtrale et pourtant là non plus, le T'ACT n'a pas pu équilibrer ses finances (découvert de Fr. 30 000.— env.) et c'est à nouveau les salaires qui ont trinqué.

Devant les résultats financiers catastrophiques accumulés par deux années de travail et devant l'impasse où nous nous trouvions avec les institutions, nous avons, en désespoir de cause, décidé de déposer une demande d'aide à la création auprès des pouvoirs publics (1977). La suite est connue, l'article de M. Schilt la raconte d'une façon imagée et précise. Une procédure de recours est à nouveau instruite par le Conseil d'Etat vaudois et nous oblige à une certaine réserve d'usage.

### Activités permanentes et finances aléatoires

Nous aimerions répondre à Lova Golovtchiner sur deux points précis :

1) Quand il avance : le prochain "Volpone" du CDL sera pour l'essentiel une production du T'ACT.

Il se trompe, car si le T'ACT a une activité permanente, il n'a que des finances aléatoires. C'est pourquoi ses membres, pour survivre individuellement, doivent pratiquer leur métier

donc s'engager où ils trouvent du travail dans leur branche. Il ne viendrait à l'idée de personne de dire que c'est le Théâtre Boulimie qui passe à la radio, lorsque Lova y fait sa "tantine".

2) Les subventions accordées aux petits théâtres ne sont évidemment pas destinées à un seul spectacle, mais à l'animation de l'ensemble de la saison.

Il me semble que Lova Golovtchiner prend un peu à la légère ce que le Fonds du Théâtre dit de façon précise et sans ambiguïté :

Fr. 30 000.— pour la reprise de "Dieu" de Woody Allen

Fr. 40 000.— pour un spectacle d'humour de L. Golovtchiner

Pour l'animation de la saison, il ne peut compter, normalement, que sur la subvention d'une cinquantaine de milliers de francs que lui alloue la Ville de Lausanne pour son fonctionnement. Nous ne pouvons que l'approuver quand il trouve que ce n'est pas beaucoup pour le travail qu'il fait et qu'il pourrait faire beaucoup plus s'il était soutenu comme le Nouveau Théâtre de Poche de Genève.

### Un rassemblement de professionnels

Le T'ACT, en juin 1977, a établi un document (largement diffusé à Lausanne et à Genève) où il dit clairement ce qu'il entend être et le nombre de productions annuelles qu'il peut entreprendre. En résumé :

— Si le T'ACT veut exploiter normalement ses spectacles, soit une cinquantaine de représentations pour les grandes salles et environ le double pour les petites salles, ce qui devrait être une norme facile à tenir puisque cela fait 20 représentations par ville importante (Lausanne-Genève) et 10 en tournée romande et/ou à l'étranger. Il ne lui est pas possible de monter plus de deux grands spectacles et un pour les écoles ou pour une petite salle. Pour réaliser ses buts, le T'ACT a besoin de connaître à l'avance les moyens financiers qui lui seront accordés et les lieux et dates des représentations qu'il présentera dans les théâtres "officiels". La programmation des spectacles se ferait en accord avec les directeurs de salle.

— Le T'ACT est un rassemblement de professionnels du spectacle des cantons de Genève et Vaud, désireux de perfectionner leur art en poursuivant une démarche cohérente et suivie tant sur le plan théorique que pratique. Il s'est donné comme buts de poursuivre la créa-

tion de spectacles (mettant en jeu les conceptions nouvelles et problématiques de la théâtralité) et le questionnement de sa production, de ses moyens de production artistiques et organisationnels.

— Le T'ACT ne crée pas une institution de plus, mais anticipe sur les organisations à venir en proposant à titre de maquette-projet un autre système qui, à terme, sera appelé à remplacer, dans des conditions nouvelles et positives, les relations de plus en plus suspectes qui lient actuellement les divers secteurs de la gestion théâtrale. Son inscription romande doit lui permettre de trouver son "assiette financière" auprès des deux cantons et des deux villes concernées directement par son activité de création.

### Des outils de travail, pas des églises

Pour terminer, il me semble que deux choses importantes seraient à changer dans la mentalité des gens (de théâtre et des autres) c'est d'une part que les directeurs (et souvent leurs employés) cessent de se considérer comme les propriétaires des lieux de représentations mis à la disposition des créateurs par les pouvoirs publics, ce qui aboutit à une situation de mo-

### BAGATELLES

Miggi a soixante-sept ans; elle est célibataire; depuis cinq ans, elle ne travaille plus; sa dernière place: dans le restaurant "Blumenau" à Zurich. Une journaliste du "Tages Anzeiger" (dernier numéro du magazine hebdomadaire) a longuement parlé avec elle, de son métier de serveuse, de ses contacts avec les clients, de ses difficultés, par exemple, avec les clients pris de boissons ou avec les "étrangers". Une conversation exemplaire.

\* \* \*

Un membre de la Ligue marxiste révolutionnaire (ancien candidat au Conseil des Etats, face au socialiste René Meylan) devant le Tribunal de police de Neuchâtel. Le prévenu doit répondre d'infractions au règlement d'urbanisme, à la loi cantonale sur les constructions, au règlement de police de la ville. En clair: des affiches, pendant la campagne électorale, ont été collées à des endroits non officiels; des signatures pour un référendum (contre la police fédérale de sécurité) ont été récoltées hors des emplacements prévus à cet effet et

nopole (des salles, des subventions, etc.). Les salles de théâtre sont des outils de travail et non pas des "églises" vouées à un seul culte (celui du directeur) avec tous les problèmes que cela comporte (rivalités personnelles, sous-occupation des salles, etc.). D'autre part que les gens de théâtre, quelles que soient leurs options artistiques, font le même métier et que c'est à eux à proposer aux pouvoirs publics des solutions nouvelles pour sortir du bourbier actuel et qu'ils ne doivent plus s'en remettre à des gens de "bonne volonté" (?) pour résoudre leurs problèmes. Pour cela, il faut que les professionnels du théâtre (sans exclusive, mais eux seulement) se rencontrent, fassent le point et dressent un cahier de doléances qu'ils adresseraient, d'un commun accord, aux autorités compétentes.

Pour le T'ACT  
G. Despierre

dûment notifiés par la police (la commune de Neuchâtel désigne traditionnellement trois lieux pour ce genre d'exercice!). Nul doute que ces chicanes, bien dans la ligne de l'exécutif neuchâtelois actuel, soient des atteintes tâtilonnes à la liberté d'expression. A titre de comparaison, dans le même canton, mais à La Chaux-de-Fonds, l'affichage "sauvage" est considéré comme une "contribution" à l'animation culturelle de la ville.

\* \* \*

Energies alternatives: ça bouge dans le canton de Vaud! Le député UDC Paul Girardet vient de demander que le Conseil d'Etat vaudois étudie avec les compagnies d'électricité, en vue d'une meilleure utilisation des ressources énergétiques indigènes, les modalités de rachat des surplus de courant provenant d'installations privées ou publiques. A Payerne, une séance consacrée à l'énergie solaire organisée par le groupe régional de la Société suisse pour l'énergie solaire a provoqué un mouvement de curiosité populaire rare. Et à Poliez-le-Grand (ce jeudi 12 octobre, 20 h. 15), un débat public était consacré au "gaz de fumier".

## Crédit à la consommation : enfin un espoir d'ordre

L'UBS, qui tient une sorte de statistique officielle du crédit à la consommation en Suisse, a beau souligner que cette forme de financement ne représente que 2.4 pour cent de la consommation privée : cette proportion à première vue mineure suffit à causer tant de soucis, de frais et de mécomptes aux acheteurs-emprunteurs que le problème, relancé à une époque où il était bien moins aigu par l'ancien conseiller national libéral genevois Deonna, a fini par être perçu jusqu'à l'intérieur du Palais fédéral!

Commissions, expertises, recherches de droit comparé, procédures de consultation, mesures conjoncturelles prises et rapportées, etc. etc., ont fini par aboutir malgré de très fortes résistances du côté des banques et des branches commerciales les plus intéressées. Tout récemment, pour donner du poids à son projet et pour compenser le retard pris dans sa rédaction, le Conseil fédéral a tenu à présenter un peu cérémonieusement son "Message" concernant la loi sur le crédit à la consommation.

### Des Chambres bancophiles

Il y a des masses de choses nouvelles — pour la Suisse s'entend — dans ce projet de loi. Les organisations de consommateurs ne s'y sont pas trompées, qui ont d'emblée annoncé leur appui. Voilà qui ne sera pas de trop quand il faudra faire digérer aux Chambres, bancophiles après Chiasso comme avant, une série de dispositions destinées à protéger enfin efficacement l'acheteur à crédit. Parmi les moyens envisagés, il faut relever la généralisation du droit pour l'acheteur de révoquer dans les sept jours le contrat passé pour une vente avec paiement par acomptes ou par l'obtention d'un crédit.

Ces fameux petits crédits, dont la prolifération ces dernières années a fait une véritable plaie sociale, devraient être strictement réglementés. En particulier, l'incitation à l'endet-

tement en chaîne serait prohibée, et punissable des arrêts ou de l'amende jusqu'à Fr. 50.000.—. Par ailleurs, la durée de remboursement de tels crédits serait limitée, non plus à 48 ou 60 mensualités comme le veut l'usage actuel, mais bel et bien à 18 mois, — sauf décision du Conseil fédéral qui pourrait descendre à 12 ou monter à 21 mois "pour des motifs de protection sociale et compte tenu de la situation économique". Quant au taux brut d'intérêt maximum applicable aux petits crédits, il serait fixé par le Conseil fédéral, et non plus seulement inscrit dans un concordat intercantonal, qui le limite à 18 pour cent ; il devra aussi être calculé correctement, c'est-à-dire dégressivement d'après la durée moyenne du crédit (des exemples cités récemment dans "J'achète mieux" montrent qu'un taux annoncé de 6 pour cent peut correspondre à un coût réel du crédit de l'ordre de 11 pour cent).

Rarement la "Feuille fédérale" n'aura conte-

### Les trois grands du petit crédit en Suisse

	Prêts au 31.12.77 <sup>1)</sup>	Taux d'inté- rêt brut <sup>2)</sup>
<i>Procrédit, Fribourg</i>	490 mios	17.45
<i>Aufina, Brugg</i>	259 mios	16.50
<i>Banque Rohner St. Gall</i>	220 mios	14.79

1) Avances et prêts à terme fixe en blanc inscrits au bilan au 31.12.1977

2) Selon une étude comparative de la Fédération suisse des consommateurs, déc. 1977 ; depuis lors, certaines réductions ont été enregistrées, mais les taux pratiqués demeurent 15-16 pour cent (frais compris).

nu un Message aussi précis, clair, solidement fondé que celui, dû à M. P. Widmer, de la Division fédérale de justice, sur le crédit à la consommation ! Tant de précautions s'impo-

saient à propos d'un projet qui met en cause des intérêts habitués à se bien défendre. Les établissements de petit crédit sont directement visés, eux qui se sont jusqu'ici contentés d'un mini code de déontologie auquel n'ont d'ail-

### Qui fait du petit crédit ?

*Les grandes banques — sous leur propre nom (Crédit suisse, Banque populaire suisse)*

— *par leurs filiales spécialisées (Finalba et Urania pour la SBS)*

— *par leurs sociétés affiliées (Arco, Aufina et Orca pour l'UBS)*

*Les établissements spécialisés*

— *indépendants (Banque Rohner, etc.)*

— *dépendants d'une autre banque (Banque Courvoisier, Neuchâtel, appartenant à la Banque de Dépôts et de Gestion, Lausanne)*

— *liés à une entreprise de la branche automobile (Crédit Overlease pour Renault, Erb pour Mitsubishi et autres, Forcredit pour Autavia/Ford, etc. etc.)*

leurs souscrit que les membres de l'Association suisse des banques de crédit et Etablissements de financement (soit un peu tout le monde sauf Procrédit). A première vue, certains établissements sont prêts à se conformer aux futures dispositions, d'autres, plus réticents, pourraient rejoindre les rangs des opposants les plus fermes (commerce d'automobiles, de télévision-hifi).

Le débat ne s'engagera sans doute pas avant le printemps prochain au Conseil national. Il faudra le suivre, car on verra une fois de plus, et avec une particulière netteté, qui s'accroche imperturbablement à la doctrine du laisser-faire et qui, comme M. Furgler en l'occurrence, comprend la nécessité de certaines mesures de protection sociale.

## Il n'y a pas de démenageuses derrière les corbillards

Ne chipotons pas sur les détails : Claire et François Masnata ont raison. (1).

Je veux dire : leur bouquin nous change un peu des habituelles cucugnasseries du style "La Suisse, notre aventure", de Keller et Nordmann, plus proche de "Heidi se marie avec un banquier" de Johanna Spyri que de l'histoire sérieusement étudiée.

Donc, ils ont bien fait de le publier — encore qu'ils auraient tout de même pu se décarasser pour trouver un éditeur suisse, c'est vraiment la moindre des choses.

L'analyse qu'ils proposent est probablement juste et ça donne à réfléchir.

Mais, ce me semble, c'est juste un peu trop juste. Trop lisse, trop compact, trop imperméable, trop bien arrangé. Trop *helvétique*, en somme.

Et pas marrant pour un rond.

Prenons, pour comparer, Ziegler! Ziegler, c'est un peu le cagnard, le gros chantier, c'est l'Afrique et ses tropiques. Les raisonnements et les exemples s'empilent plus qu'ils ne s'emboîtent — mais tout cela n'a pas grande importance, c'est servi chaud, ça passe ou ça ne passe pas.

Avec les Masnata, au contraire, c'est poli Ripolin avec bibliographie himalayesque à l'appui. Très universitaire, en somme, et Schweizer Qualität. Je dirais même un peu calviniste, si vous voyez ce que je veux dire. A prendre au sérieux — mais en se méfiant :

Parce qu'enfin, ce n'est pas le tout de dé-sosser les mécanismes du pouvoir, d'analyser ses coups fourrés, de décrire ses tactiques et stratégies.

Non, ce n'est pas le tout. Encore faut-il

s'interroger sur, comment dire? sa *substance*, sa valeur.

Exemple! Prenons n'importe qui parmi nos capitaines de finance et d'industrie, brasseur de milliards et potentats de conseil d'administration, supposé membre de l'oligarchie toute-puissante et pisse-froid.

Prenons MM. Hentsch, Aeppli, von Planta, Schmidheiny, Sarasin, Buhle, et tutti quanti.

De quel pouvoir disposent-ils ?

A l'évidence et essentiellement, ils disposent du pouvoir d'emmerder les gens, de commander et d'être obéis, de diriger des empires, de péter dans la soie, de se payer des orchestres, de se croire importants en croyant faire la pluie et le beau temps.

Ils règnent sur des montagnes d'argent.

Moi, je n'appelle pas ça du pouvoir.

Tenez, par exemple, est-ce que vous pouvez me citer un seul nom de banquier et industriel grec du IV<sup>e</sup> siècle avant J-C. ? Non. Tous balayés! Pourtant, ils ont dû casser les pompes à pas mal de monde, faire crever des multitudes d'esclaves et tripoté les ficelles de moult guerres.

Mais ils n'ont rien laissé.

Rien.

Tandis que Diogène, le Chien Céleste, lui qui n'avait même pas de godasses, a traversé joyeusement vingt-quatre siècles, sans une ride. Et il en traversera encore mille, si ça se trouve.

Mais MM. de Weck, Lang, Obrecht, Failletaz, Schaffner... que laisseront-ils à leur mort — cette mort qu'attendent les armées de flatteurs et de concurrents qui ne rêvent que de prendre leur place ?

Du pouvoir, ces gens-là ?

Quel pouvoir ?

Toutes les oligarchies helvétiques et d'ailleurs ne valent pas le quart d'une sculpture de Giacometti, pas dix lignes de Cioran, pas un chapitre d'un traité d'apiculture.

Ecoutez, les Masnata, ces oligarchies que semblent tant vous fasciner, elles *possèdent*, et c'est tout ce qu'elle savent faire. Il n'y a pas de quoi en faire un plat. Posséder, c'est vraiment à la portée de n'importe quel crétin.

Faire chier les gens, aussi, donner des ordres et être obéis, également.

On ne peut pas, dignement, nommer ça du *pouvoir*.

C'est vraiment trop minable, dérisoire.

Les Masnata, vous vous êtes faits avoir. Tombés dans le piège !

Ah ! ces matérialistes, naïfs, va !

MM. Luterbacher, Kohn, Meyer von Aluminium, Schulthess, etc, commenceront de m'intéresser quand ils seront allés jeter leurs caisses d'or dans le lac de Zurich en criant "Vanités des vanités!". Alors, et alors seulement, ils pourront disposer d'un pouvoir : celui de ne plus être des esclaves enfermés dans des coffres.

Vous voyez ce que je veux dire ?

C'est vraiment une histoire très morale.

Gil Stauffer

1) Le pouvoir suisse, de C. et F. Masnata. Ed. Bourgois.

PS- A tout prendre, vous feriez bien de lire "Pipes de terre et pipes de porcelaine", de Madeleine Lamouille. Editions Zoé. Fr. 14.—. C'est du sérieux, ça. De la vie.

PPS- Ceci dit, il reste quasi scientifiquement démontré que le Vorort est à peu près essentiellement composé d'insolents médiocres, avec des goûts suicidaires et de cannibales. Cf. La loi sur la formation professionnelle dont il faut espérer qu'elle sera écrasée, le 3 décembre, en référendum.

## La vieille dame et le shah d'Iran

*Dans les rues de Genève, plusieurs centaines de manifestants crient leur solidarité avec les Iraniens soulevés, mais les jambes de la vieille dame l'ont empêchée d'être tout à fait des leurs; et pourtant, plus que quiconque dans cette ville, elle a œuvré pour la mise en accusation publique et générale du régime de Téhéran.*

*L'engagement de Mme Marie-Louise Dumuid ne date pas de la veille des manifestations publiques que nous avons connues ces dernières semaines. Depuis sept ans, loin des modes politiques, sans aucun appui sinon celui de quelques amis, Mme Dumuid, une vieille dame digne, une personnalité rare, édite le bulletin du Comité suisse de défense des prisonniers politiques iraniens; aujourd'hui, faute de moyens, elle doit interrompre cette publication (cf. DP 464), mais ses "informateurs" — mystère des circuits de la presse et des agences de presse — ont probablement trouvé d'autres oreilles attentives dans les grands quotidiens du monde entier...*

*Rien ne destinait cette ancienne enseignante, cette ancienne hôtelière, à consacrer toutes ces années à des efforts d'information sur le régime de Téhéran et ses prisons quand, en 1971, elle reçut de la part de deux étudiants iraniens inconnus une lettre attirant son attention sur le sort réservé aux prisonniers politiques iraniens. Ses deux "correspondants" allaient inonder ensuite d'une documentation publiée à Paris et à Londres. Tout de suite, bouleversée par cette découverte de la misère d'un peuple, par cette découverte de la torture, elle réagit en femme d'action: une première circulaire est envoyée à une centaine d'amis et de connaissances. La deuxième, elle, sera tirée à quelque 20 000 exemplaires et, comme le fichier n'est pas encore constitué — il compte aujourd'hui 7000 adresses — on la distribuera dans la rue avec l'aide de quelques étudiants.*

*1972, c'est la visite du shah au BIT. Mme Dumuid expédie aux fonctionnaires de l'organisation une feuille d'information trilingue. Le texte lu, un des destinataires — il l'a raconté lui-même — monte dans sa voiture, franchit mine de rien les cordons de police, parvient jusqu'au shah et lui lance "assassin" en plein visage. Un bon souvenir parmi d'autres.*

*Désormais, la vitesse de croisière est atteinte. En tout, trente-deux bulletins seront préparés dans l'appartement du quartier résidentiel de Champel: une amie tient le fichier à jour, une autre la comptabilité, une petite équipe donne un coup de main pour chaque expédition.*

*Mais toute l'entreprise s'identifie malgré tout avec Mme Dumuid qui n'attend pas d'avoir les moyens financiers nécessaires pour se lancer: chaque nouvelle opération est plus risquée; en août dernier, les dépenses étaient de quinze mille francs supérieures aux "recettes"... Et parfois, la fatigue se fait lourde; c'est sur son "caddy" à commissions que la vieille dame avait empilé les 2500 exemplaires restant du dernier numéro pour les apporter à la poste; un moyen de transport pas tout à fait adapté à ce genre d'entreprise: sans une passante charitable, le numéro 32 aurait manqué à des centaines de lecteurs!*

*Depuis lors, de l'argent est "rentré" (il reste cependant Fr. 7000.— à payer (1)). Mme Dumuid a reçu du Département politique fédéral des encouragements qui, malgré leur style diplomatique, changent agréablement du silence antérieur. Et même si la question de l'exportation d'armes vers l'Iran reste l'occasion de tergiversations honteuses, certains faits renforcent: par exemple, tel ou tel prisonnier dont le bulletin avait signalé les tortures est actuellement soigné en sécurité. Et puis surtout, en Iran et dans le monde entier, jusqu'à Genève, ces manifestants contre la torture et la corruption! La vieille dame a bien travaillé.*

1) CCP Genève 12-17057.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

## Littérature romande: des goûts et des couleurs

*La Nouvelle Littérature Romande, de Manfred Gsteiger (1).*

On est tout d'abord retenu par la présentation du livre, par sa "bonne façon", les nombreuses photos et reproductions judicieusement choisies.

On feuillette ces 247 pages, admirant le courage de l'auteur et de l'éditeur. Une telle entreprise — à peu près unique en son genre, depuis le livre de Weber-Perret paru voici vingt-huit ans — est nécessairement arbitraire: ou bien on choisit (selon quels critères?); ou bien on tâche d'être complet — mais alors on verse dans l'énumération et on oublie tout de même quelques noms! Aussi, pour ma part, suis-je plus satisfait de voir citer Eric Schaer, romancier et dramaturge qui n'a jamais obtenu la place qu'il méritait — que mécontent de voir oubliée Hélène Champvent, elle aussi très injustement méconnue. De ce point de vue, le mérite de Gsteiger est grand, et les Romands doivent beaucoup de reconnaissance à un homme qui les défend et les fait connaître en Suisse allemande par ses articles de la "NZZ".

Toutefois, si un essai peut se permettre d'ignorer ou d'oublier tel ou tel, il me semble que l'appareil bibliographique, que l'index devraient être plus méthodiques et plus complets.

Sans doute le lecteur est-il averti: "Choix d'éditions originales et de rééditions importantes depuis 1945".

De nouveau, on aimerait connaître les critères qui ont dicté ce "Choix". Ils n'apparaissent guère et on reste un peu ahuri par la légèreté, je dirais même: par la désinvolture avec lequel il a été fait. Surtout compte tenu du fait que l'auteur — à supposer qu'il soit responsable —

est professeur à l'Université de littérature comparée.

## LE POINT DE VUE DE MARTIAL LEITER

— Il me paraît inadmissible de voir un écrivain aussi important qu'Emmanuel Buenzod figurer pour deux de ses livres, alors qu'il en a publiés une vingtaine durant la période considérée.

— Il me paraît inadmissible de voir un Landry mieux traité, certes, sans pourtant que les douze romans réédités par *Rencontre* soient mentionnés.

— En revanche, Maurice Métral — dont Gsteiger dit pourtant qu'il "alimente avec zèle une littérature de kiosque" — figure avec treize de ses titres!

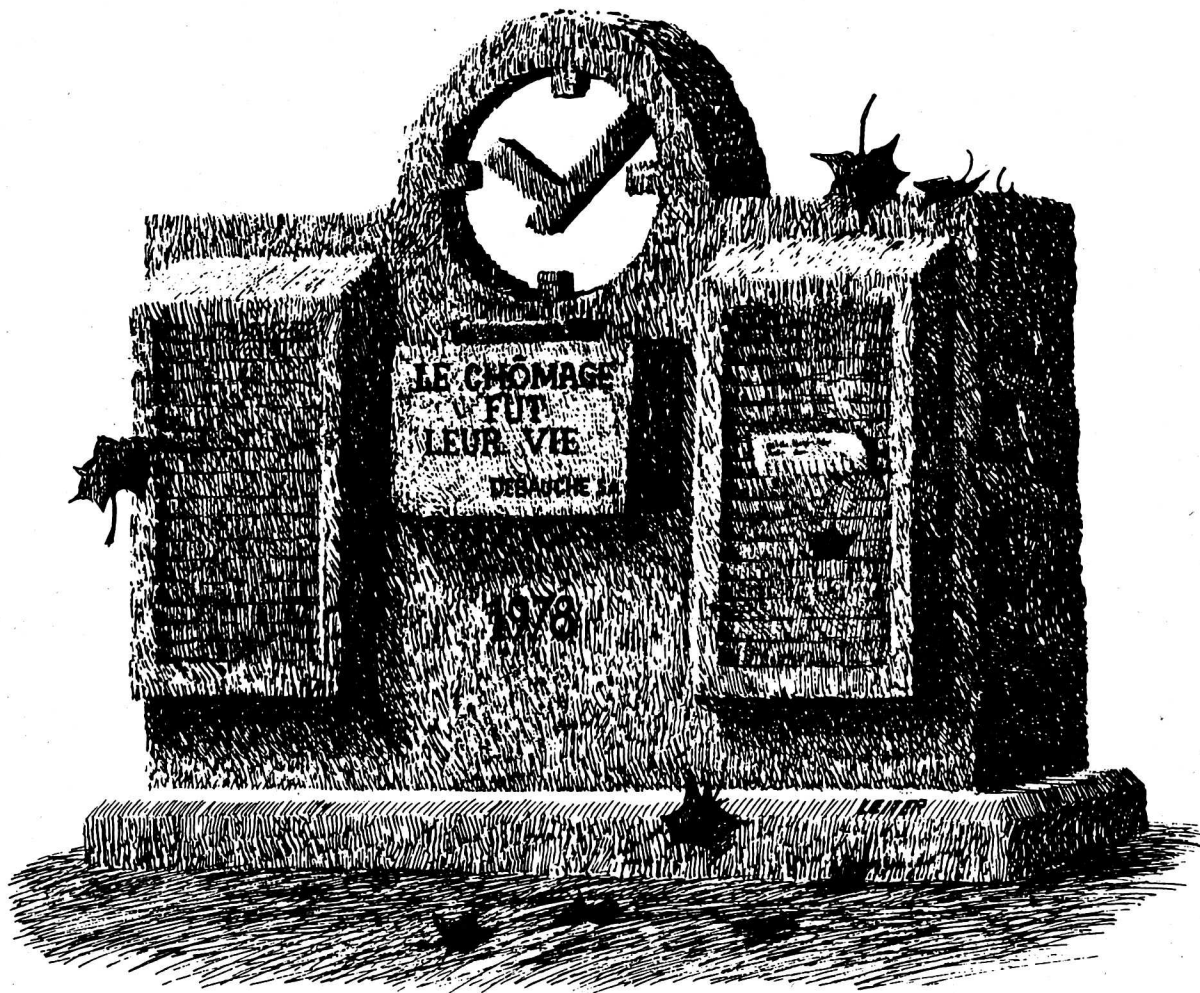
— Autre chose! On peut tenir Osiris pour l'un des grands poètes contemporains, ou penser tout au contraire que sa poésie ne vaut rien. Quel que soit le point de vue adopté, il me paraît indéfendable de donner le titre d'un de ses recueils (il en a fait paraître une vingtaine), et par ailleurs de n'en pas dire un mot. A quoi bon...?

— On devine que je suis ravi pour ma part de rencontrer Ziegler et sa *Suisse au-dessus de tout soupçon* (tout en me demandant si c'est bien à la "littérature" qu'il appartient). Mais alors pourquoi passer sous silence *La Suisse ou le sommeil du juste* de G.-A. Chevallaz? Pourquoi ne pas mentionner Marcel Regamey?

— Pierre Courthion figure pour les monographies qu'il a consacrées à Klee, Rouault, Serrat et Manet — livres de valeur, sans doute, mais sur des sujets battus et rebattus — alors que son beau livre sur *Charles Rollier*, l'un des peintres importants de ce temps, Vaudois de surcroît, n'est pas mentionné, qui est pourtant le seul dont nous disposions jusqu'ici.

J.C.

1) Essai. Aux éditions Galland — Ex Libris. Préface d'Etiemble. Traduit par Pierre Hugli de l'ouvrage *Die zeitgenössischen Literaturen der Schweiz*, dont la troisième partie est consacrée aux Romands.



Dernier "timbrage". Monument à l'horloger inconnu.

## Aide au développement : oui massif et ambiguïtés

L'acceptation massive, par le Conseil national, d'un crédit de 200 millions au titre de l'aide au développement économique et commercial ne doit pas faire illusion : la longueur du débat — malgré les sommes relativement peu importantes en jeu — qui a précédé la décision montre à l'évidence que la chose n'allait pas de soi. Nous ne pensons pas ici aux nationalistes de Schwarzenbach, ralliés une fois de plus par Otto Fischer, et qui refusent d'entrer en matière sur l'aide au développement, mais aux nombreuses interventions parlementaires critiques à l'égard du projet, des réticences partielles masquant souvent une opposition de fond, générale.

Certes, l'initiative n'est pas nette, et elle apparaît avant tout comme une manière d'encourager les exporteurs helvétiques : seuls dix millions sont destinés à favoriser les exportations du tiers-monde, alors que la balance commerciale de cette partie de la planète est très nettement déficitaire, comme il n'est plus besoin de le rappeler.

Certes, il n'y a aucune honte à poursuivre des expériences commerciales avec les pays sous-développés, comme l'ont dit les députés bourgeois. Reste à savoir si les partenaires peuvent trouver également leur compte à ces échanges, et si les biens que nous pouvons fournir aux pays en question sont capables de contribuer à leur libération économique et sociale !

En fait, fondamentalement, c'est, en la matière, la philosophie de base du Conseil fédéral qui est inacceptable. On feint de croire que, pour ce qui touche au commerce, les intérêts des uns et des autres sont communs ; ce qui revient à dire, surtout, que les intérêts du tiers-monde correspondent aux nôtres, et qu'en conséquence, nous n'avons pas à nous interroger sur la légitimité de nos "actions"...

Nous savons maintenant que cet optimisme béat n'est plus de mise et qu'une bonne partie de notre "bien-être" tient au "mal-être" d'autres régions du monde.

Très symboliquement, un député a obtenu que ce crédit soit utilisé en conformité avec l'article 5 de la loi sur la coopération au développement, à savoir destiné en priorité aux pays les plus pauvres. L'administration jugera...

Voilà un sujet délicat, où prédomine dans de larges milieux, une réflexion en termes de charité, qui manifeste l'ambiguïté des pouvoirs publics encore trop souvent courtois de transmission des milieux économiques ; il faut donc souligner le travail de longue haleine mené par des organisations "spécialisées", dont la Déclaration de Berne, pour mettre en lumière la nature de nos rapports avec le tiers-monde et pour tenter de les modifier. Le débat sur les

## Télévision : les portes s'entrouvrent

Des Jurassiens du Nord ont accusé la télévision d'avoir fixé des images de violence, des Jurassiens du Sud d'avoir favorisé les séparatistes. Des milieux économiques dénoncent des émissions jugées tendancieuses, des milieux politiques soupçonnent la SSR d'avoir truqué ses comptes. Difficultés économiques et financières, problèmes scolaires de certains enfants, dénatalité, divorce, violence, la "télé" est devenu le grand bouc émissaire.

Une association "pour une libre information" invite même la population, en Suisse romande et en Suisse alémanique, à multiplier les prises de position. Car la concession de la SSR arrivant à échéance le 31 décembre 1979, elle ne peut être dénoncée que jusqu'au 31 décembre 1978. Au-delà des mots "objectivité" et "influence", des pouvoirs et des contre-pouvoirs, c'est le monopole de la SSR qui est mis en question.

200 millions pour la coopération économique et commerciale portait déjà les traces de ces efforts.

PS- Dans la droite ligne des efforts de mise à jour indispensables de nos relations avec le tiers-monde, à noter l'organisation, les 20, 21 et 22 octobre prochains, d'un "symposium de la solidarité" (né de la protestation publique organisée en 1977 à Montreux dans le cadre du premier "symposium latino-américain européen pour la coopération économique"); des thèmes : "les investissements des multinationales dans les pays du tiers-monde servent-ils à satisfaire les besoins réels des populations concernées ? à quels critères répondent les placements de capitaux et les prêts accordés par les grandes banques helvétiques ? que disent sur place ceux et celles qui résistent à l'oppression de leur pays, au pillage de ses richesses, et à l'exploitation de sa force de travail ?".

Il faut dans ces conditions saluer l'initiative de l'Institut National Genevois qui organise, avec le concours de la RTSR, une quinzaine de la télévision (1). Du 9 au 22 octobre (l'entreprise est en cours), chaque soir de la semaine, des conférences avec débat auront lieu à la salle des Casemates (Musée d'Art et d'Histoire). En prime, une exposition rétrospective, avec appareils, photos et diffusion d'émissions de l'époque dans les locaux de l'Institut.

Et fin du fin, le public et les écoles pourront visiter un car de reportage couleur stationné sur la promenade du Pin, suivre le jeu "A vos lettres" retransmis en circuit fermé. Enfin l'Union européenne de radiodiffusion ouvre ses portes le samedi 14 octobre et offre aux visiteurs la possibilité de voir la diffusion internationale des sujets d'actualité sur le réseau interne de l'Eurovision.

1) Le programme complet de toutes les manifestations peut être obtenu auprès de l'Institut national genevois, promenade du Pin 1, Genève.